

Responsable Univers de Consommation

RNCP4706 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	312
Code(s) ROME	D1502, D1503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Picardie Jules Verne - Amiens

<http://www.u-picardie.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La Licence Professionnelle « Responsable Univers de Consommation » s'inscrit dans un contexte d'évolution des métiers de la grande distribution et a pour objectif de certifier des Responsables de rayon ou encore appelés Managers de rayon ayant une double compétence commerciale et managériale. Il s'agit de préparer des personnels sachant gérer un linéaire, accueillir, conseiller les clients, animer un point de vente et gérer les opérations commerciales et événementielles. La vente et la relation avec le client constituent le coeur de cible de ce métier auquel se conjuguent des compétences managériales.

Activités visées :

Les activités visées par cette certification concernent au sein d'un point de vente l'animation et la gestion d'un univers de consommation (ensemble de rayons dont le responsable gère l'optimisation).

Les activités prédominantes concernent la vente, la gestion et le management de la relation client.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ce professionnel est capable de :

- Manager une équipe
- Vendre en utilisant les techniques commerciales adaptées, repérer et traiter les besoins des clients, gérer et fidéliser une clientèle
- Appréhender le rôle de l'organisation sous ses aspects humains, commerciaux et économiques

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité : Grande distribution généraliste et grandes surfaces de distribution spécialisées

Dans un environnement économique et commercial en pleine mutation, les métiers évoluent. Le chef de rayon de jadis est devenu en quelques années un véritable manager. Désormais l'étendue des fonctions qu'il assure lui confère la dénomination de Responsable d'Univers de Consommation. Il est en effet capable de mobiliser de multiples compétences dont les dominantes sont commerciales et managériales.

Il apparaît désormais comme l'un des acteurs essentiels de la grande distribution par sa présence déterminante sur le terrain et sa capacité à mobiliser son équipe de vendeurs dans la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Les évolutions futures d'un Responsable d'Univers de Consommation sont en fonction de sa compétence et de sa formation, Manager de département ou Manager de secteur. Il peut aussi évoluer avec son ancienneté vers les postes de direction et notamment celui de directeur de magasin.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles:

ce professionnel peut prétendre aux emplois de :

- responsable univers de consommation
- manager opérationnel de rayon

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 120 €
Familles professionnelles (FAP)	R3X80 — Maîtrise des magasins · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 719
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	19 %
Familles professionnelles (FAP)	R3X80 — Maîtrise des magasins R4X92 — Cadres du management des magasins

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Code de l'Education Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé :

- d'une majorité d'enseignants-chercheurs

- des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Code de l'Education Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

UPJV

IUT Amiens

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4706/>